Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1614

Artikel: Caisses de pension : le vice et la vertu
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1019269

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le vice et la vertu

Les caisses de pension des grandes entreprises, les CFF notamment, font les frais aujourd'hui d'une politique d'embauche généreuse.

Ainsi les Chemins de fer fédéraux (CFF) sont dans les chiffres rouges ; ils ont été contraints de provisionner 72,5 millions de francs pour leur caisse de pension. Le taux de couverture est de 84,9% à la fin de 2003, mais le nombre de retraités est supérieur au nombre de cotisants ! Les syndicats (SEV) et la direction des CFF souhaitent transférer à la caisse fédérale la charge des anciennes rentes, celles des agents partis avant le changement de statut du début 2001 et qui devraient être considérés comme des rentiers de la Confédération.

Pour les grandes entreprises traditionnelles, occupant une main d'œuvre importante et stable, ce qui est le cas des CFF, la situation des caisses de pensions devient totalement inextricable. Ces sociétés ont généralement embauché en masse dans les années cinquante et soixante des salariés qui y sont restés jusqu'à la retraite.

Aux États-Unis, la situation est étrangement semblable dans l'industrie automobile où l'on embauchait à vie ou presque. Le fonds de pension de Ford a un trou de 14,5 milliards de dollars et celui de General Motors est de 25,4 milliards. Cette dernière entreprise vient d'annoncer une émission obligataire de 10 milliards de dollars pour combler le déficit de sa caisse. Le besoin de financement est de 3 milliards par année. La presse économique américaine a pu dire que General Motors n'est plus une entreprise de l'automobile, mais une caisse de pension qui fabrique des voitures pour payer des rentes aux retraités.

Des rentiers en nombre

Bien sûr les deux situations ne sont pas comparables. Les caisses helvétiques, fort heureusement, sont bien encadrées par la loi et ne peuvent, comme aux USA, investir massivement en bourse, mais la loi d'airain de la démographie est la même dans les deux cas. Des entreprises qui se sont voulues «responsables» face à l'avenir de leurs salariés se retrouvent aujourd'hui piégées par le poids écrasant du nombre de leurs pensionnés.

Naturellement, cette question ne se pose pas pour les entreprises financières ou pour le secteur des technologies de pointe dont le personnel est généralement beaucoup plus jeune. En fait, la notion de solidarité n'existe pas dans l'univers du deuxième pilier. Chacun joue sa partition. Il n'existe pas de mécanisme équivalent à celui de la «réassurance». Il faudra pourtant bien un jour introduire un mécanisme de compensation afin de cesser de récompenser le vice - les entreprises qui n'emploient que des jeunes vite jetables - et de pénaliser la vertu - les entreprises qui ont joué le jeu de l'emploi à long terme. *jg*

L'école enfantine fédérale

Pour sa course d'école personnelle, Pascal Couchepin a choisi le thème de la politique familiale. Comment améliorer le taux de fécondité des Suissesses sans qu'elles renoncent à une vie professionnelle? Fidèles à ses lectures et à ses enthousiasmes de jeunesse pour le *Manifeste radical* de Jean-Jacques Servan-Schreiber et Michel Albert (1970), il a recommandé une préscolarisation avancée et généralisée, dès l'âge de 3-4 ans. «L'environnement initial, disait le Manifeste, est le lieu stratégique du point de vue de l'accomplissement humain, c'est là qu'il faut tout mettre en œuvre.» Double avantage : la scolarisation précoce libère la mère qui peut garder le contact avec la vie professionnelle et donne à l'enfant une «première chance» lors des années décisives pour sa formation.

Un bémol toutefois. Les cantons sont seuls responsables de l'école enfantine et primaire. L'abaissement de l'âge de la prise en charge scolaire est coûteux. En ont-ils dans la conjoncture actuelle les moyens? D'autre part la corrélation entre la scolarisation précoce et le développement des compétences n'est pas automatique (voir l'enquête Pisa). Les résultats dépendent de la qualité de l'encadrement, des effectifs de classe, etc. Or Pascal Couchepin n'est pas un simple publiciste qui disserterait sur le rôle des crèches, des garderies et de l'école enfantine. Il est, dans les limites constitutionnelles, le premier responsable national sur ces sujets. Pas un brasseur d'idées, mais un homme politique. Son devoir est d'agir, de faire ce qui est possible, d'imprimer une orientation. A défaut, il n'y a que mousse médiatique. Faut-il encore, complaisamment, relayer des propos qui ne correspondent à aucun projet politique concret? *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch (fb)
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Jérôme Meizoz
Jean Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)

Forum:
Bridget Domen, Bien.Suisse

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40

E-mail
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch